



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 69413

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si le Gouvernement est favorable à sa ratification et si, le cas échéant, il entend inscrire un projet de loi en ce sens à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

Depuis qu'elle a aboli la peine de mort en 1981, la France a manifesté un engagement sans faille en vue de parvenir à la disparition de cette peine dans le monde, notamment en participant, aux côtés de ses partenaires européens, à des démarches auprès de pays qui y ont encore recours. La France n'a pas encore adhéré au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort en temps de paix comme en temps de guerre en raison de possibles difficultés juridiques d'ordre interne. Cependant, des consultations interministérielles sont en cours pour étudier dans quelle mesure ces difficultés pourraient être surmontées et permettre ainsi à la France d'adhérer à ce protocole.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69413

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6672

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 436